

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1449

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Duchère - Acquisition, à l'euro symbolique, à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) d'un ensemble immobilier composé de 24 lots à usage de stationnement et de bureau, faisant partie de la copropriété La tour panoramique

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Blandine Collin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Domain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1449**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 9ème

Objet : Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) La Duchère - Acquisition, à l'euro symbolique, à la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) d'un ensemble immobilier composé de 24 lots à usage de stationnement et de bureau, faisant partie de la copropriété La tour panoramique

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération ZAC de la Duchère fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

I - Contexte de l'acquisition

Dans le cadre de la ZAC Lyon-Duchère, la SERL a réalisé une réhabilitation patrimoniale et énergétique du bâtiment situé au pied de la Tour panoramique, faisant également partie de la copropriété, située avenue du Plateau à Lyon 9ème.

La SERL s'était initialement portée propriétaire de cet ensemble immobilier en vue de sa démolition, conformément à la convention publique d'aménagement. Dans une optique de revalorisation de la copropriété La tour panoramique, la Ville de Lyon a finalement souhaité maintenir ce bâtiment d'activités tertiaires, représentant près de 30 % des tantièmes de l'ensemble de la copropriété.

Aux termes d'un protocole de liquidation régularisé le 2 décembre 2021 par la Métropole et la SERL, cette dernière a donc engagé des travaux de réhabilitation patrimoniale et énergétique du bâtiment, réalisant ainsi 2 000 m² de bureaux, ainsi que des travaux d'économie de charges d'énergie et de sécurité incendie. La Métropole a décidé de se porter acquéreur du bien, dans une optique de revalorisation du parc de bureaux sur le secteur de la Duchère à Lyon 9ème et en vue d'accueillir un pôle de l'économie sociale et solidaire.

II - Désignation des biens acquis

À ce titre, il est proposé au Conseil l'acquisition à la SERL d'un ensemble immobilier composé de 24 lots à usage de stationnement et de bureau, faisant partie de la copropriété La tour panoramique détaillé comme suit :

N° de lot	Nature	Tantièmes
322	garage fermé	167/15 2000
324	garage fermé	167/15 2000
325	garage fermé	167/15 2000
373	garage fermé	167/15 2000
408	garage fermé	167/15 2000
520	local à usage de bureau	10 439/15 2000
521	local à usage de bureau	10 219,50/15 2000

N° de lot	Nature	Tantièmes
522	local à usage de bureau	10 439/15 2000
523	local à usage de bureau	10 439/15 2000
524	local à usage de bureau	4 808,50/15 2000
525	local à usage de bureau	3024/15 2000
526	local à usage de bureau	2387/15 2000
527	partie d'escalier nord-ouest menant aux bureaux	4/15 2000
528	partie d'escalier nord-est menant aux bureaux	4/15 2000
529	local à vélos, cage d'ascenseur, local technique, hall et partie d'escalier sud-ouest menant aux bureaux	221/15 2000
530	local à vélos, cage d'ascenseur, local technique, placard d'éclairage, hall et partie d'escalier sud-est menant aux bureaux	221/15 2000
534	emplacement de stationnement	100/15 2000
535	emplacement de stationnement	100/15 2000
536	emplacement de stationnement	100/15 2000
537	emplacement de stationnement	100/15 2000
538	emplacement de stationnement	100/15 2000
539	emplacement de stationnement	100/15 2000
540	emplacement de stationnement	100/15 2000
541	emplacement de stationnement	100/15 2000
542	emplacement de stationnement	100/15 2000

L'acte d'acquisition prévoira une prise de jouissance différée au moment de la levée des dernières réserves des travaux de réhabilitation du bâtiment.

La Métropole se portant acquéreur du bien au moment de sa livraison, la SERL reste responsable des dommages couverts par la garantie de parfait achèvement.

Le bien acquis par la Métropole fait l'objet d'une servitude d'éclairage public alimentant le plateau nord de la Duchère, matérialisée par une armoire située dans le lot n° 530, et une servitude d'éclairage technique alimentant la copropriété, matérialisée par une armoire située dans le lot n° 529.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du protocole de liquidation, cette acquisition par la Métropole est proposée à l'euro symbolique ;

Vu l'avis de direction de l'immobilier et de l'État (DIE) du 9 août 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à l'euro symbolique d'un ensemble immobilier composé de 24 lots à usage de stationnement et de bureau, faisant partie de la copropriété La tour panoramique, situé avenue du Plateau à Lyon 9ème et appartenant à la SERL, dans le cadre de l'opération ZAC de la Duchère.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville individualisée le 22 mai 2017 pour un montant de 21 910 115,32 € en dépenses et 121 917,42 € en recettes sur l'opération n° OP17O0846.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21 - pour un montant de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 35 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition à l'euro symbolique fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° 0P17O2762.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-295281-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
